Pour extrait certifié conforme



Philippe Michel LABROSSE
Directeur Général

ABEILLE ASSURANCES HOLDING
Société anonyme au capital de 1.678.702.329 euros
Siège social : 80, avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes
331 309 120 RCS Nanterre
(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre 2024 à 9h30 les membres du Conseil d'administration (le « **Conseil** ») de la Société se sont réunis au 80, avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes et par visioconférence, sur invitation qui leur a été faite par la Secrétaire du Conseil.

Sont présents :

Jean-Philippe DOGNETON	Administrateur et Président du Conseil (par visioconférence)
Constance de PONCINS	Administrateur
Sabine CASTELLAN-POQUET	Administrateur (par visioconférence)
Nicolas BOUFFARD	Administrateur (par visioconférence)
Jean-Louis GROSSE	Administrateur
Alain LEBRUN	Administrateur (par visioconférence)
Luca HAIDARI	Administrateur (par visioconférence)
Odile EZERZER	Administrateur (par visioconférence)
Yann ARNAUD	Administrateur (par visioconférence)
Olivier BRENZA	Administrateur (par visioconférence)
Jean-Marc SIMON	Administrateur
Mira LE LAY	Administrateur (par visioconférence)
Olivier BRENZA	Administrateur (par visioconférence)
Pascal MICHARD	Administrateur (par visioconférence)

Participent également à la réunion, en tant qu'invités :

Philippe Michel LABROSSE	Abeille Assurances Holding, Directeur général
Denis BOURGEOIS	Abeille Assurances Holding, Directeur général délégué
Renaud CELIE	Abeille Assurances Holding, Directeur général délégué
Christian de BOISSIEU	Abeille IARD & Santé, Directeur Général
Angéline DERACHE	Abeille Assurances Holding, Directrice Coordination, Stratégie, Communication et RSE
Frédéric BUSSEREAU	Abeille Assurances Holding, Responsable de la Fonction Clé Audit Interne
Elisabeth FABRE	Abeille Assurances Holding, Responsable de la Fonction Clé Conformité
Aurélien CHOQUER	Abeille Vie, Responsable de la Fonction Clé Actuariat
Olivier CONSTANTIN	Abeille IARD & Santé, Responsable de la Fonction Clé Actuariat
Ludovic MOREAU	Abeille Assurances Holding, Directeur Actuariat Solvabilité et Modèles
Sophie DECUPERE	Abeille Assurances Holding, Responsable ERM et relations superviseurs
Mathieu GAUDIN	Abeille Assurances Holding, Directeur du Pilotage économique et de la Performance

Classification : Interne

Blandine CHAGHAL	Albéa Patrimoine, Directrice Générale
Madani SAFSAF	Abeille Assurances Holding, Directeur Corporate Développement
Orsolya HEGEDUS	Abeille Assurances Holding, Directrice Juridique
Laurence COHEN	Abeille Assurances Holding, Responsable Juridique

Jean-Philippe DOGNETON préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'administration et constate que le Conseil d'administration, réunissant la présence de la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

Laurence COHEN assure les fonctions de Secrétaire.

Le Président indique que les membres du Conseil n'ont déclaré aucun nouveau conflit d'intérêts avéré ou potentiel.

Il ajoute que la Charte de Confidentialité des administrateurs a été signée par tous les membres du Conseil d'administration et rappelle l'importance de son application dans le cadre des principes et bonnes pratiques de gouvernance.

Puis, il énonce l'ordre du jour de la réunion :

11. Nomination de Pierre Le Moine en qualité de Directeur général délégué et dirigeant effectif, en remplacement d'Hélène Denis dont la démission a été actée lors de la réunion du Conseil du 26 septembre 2024, sous condition suspensive de l'approbation par les instances d'Aéma Groupe ;
Examiné par le Comité des Rémunérations et des Sélections du 30 septembre 2024

Enfin, le Président ouvre la réunion et aborde les sujets à l'ordre du jour :

11. <u>Nomination de Pierre Le Moine en qualité de Directeur général délégué et dirigeant effectif, en remplacement d'Hélène Denis dont la démission a été actée lors de la réunion du Conseil du 26 septembre 2024, sous condition suspensive de l'approbation par les instances d'Aéma Groupe</u>

Le Président rappelle au Conseil qu'Hélène DENIS, Directeur général délégué de la Société, a démissionné de ses fonctions avec effet au 1er septembre 2024 et qu'il y a lieu de nommer un nouveau Directeur Général Délégué et dirigeant effectif en remplacement.

Le Président propose alors au Conseil, sur proposition du Directeur Général et après avis favorable du Comité des Rémunérations et des Sélections en date du 30 septembre 2024, de nommer à compter du 2 janvier 2025 Pierre LE MOINE aux fonctions de Directeur général délégué sur le périmètre Finances, Juridique, Risques et Conformité et de dirigeant effectif.

Il précise que cette nomination a également fait l'objet d'un avis favorable du Comité des Sélections d'Aéma Groupe en date du 24 octobre 2024 et sera également soumise à l'approbation du Conseil d'administration d'Aéma Groupe le 26 novembre 2024.

Le Directeur Général présente ensuite au Conseil les éléments relatifs au parcours et à la compétence de Pierre LE MOINE pour l'exercice de ces fonctions, tels qu'ils résultent des documents transmis préalablement aux administrateurs.

Classification : Interne

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, sous la condition suspensive de l'approbation par le Conseil d'administration d'Aéma Groupe :

- **décide, sur proposition du Directeur Général et après avis favorable du Comité des Rémunérations et des Sélections, de nommer à compter du 2 janvier 2025, Pierre LE MOINE en qualité de Directeur Général Délégué sur le périmètre Finances, Juridique, Risques et Conformité et dirigeant effectif pour la durée du mandat du Directeur Général, soit pour une durée illimitée. Etant toutefois précisé que si le Directeur Général venait à cesser ses fonctions, pour quelque cause que ce soit, Pierre LE MOINE conserverait, sauf décision contraire du Conseil d'administration, ses fonctions de Directeur Générale Délégué jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.**
- **rappelle que Pierre LE MOINE disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général,**
- **décide que Pierre LE MOINE ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général Délégué et qu'il aura toutefois droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'exécution de son mandat, sur présentation de justificatifs.**

Pierre LE MOINE a, au préalable, indiqué qu'il acceptait les fonctions qui lui seront conférées et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper.

(fin de l'extrait)

Classification : Interne